MINISTÈRE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou
Tél: +229 21 30 25 70
info@travail.gouv.bj
www: travail-gouv.bj

Cotonou, le 26 FEV 2020

N°001/MTFP/DC/SGM/DGFP/DRAE/STCD/SA

COMMUNIQUÉ RADIO

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

Dans le cadre du renforcement des capacités des Ministères et Institutions de l'État en ressources humaines de qualité, il sera organisé **le samedi 25 avril 2020**, un concours de recrutement de **cent (100)** fonctionnaires de l'État au profit du Ministère de l'Économie et des Finances.

1°- CONDITIONS D'ACCES

Peuvent faire acte de candidature, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

- ✓ être de nationalité béninoise ;
- ✓ jouir de ses droits civiques ;
- ✓ être de bonne moralité ;
- ✓ être en position régulière au regard de la réglementation sur le service militaire ;
- ✓ remplir les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice de l'emploi dans la Fonction Publique ;
- ✓ être indemne de toute affection tuberculeuse ; cancéreuse, nerveuse, poliomyélitique ou lépreuse ;

ou en être définitivement guéri ;

- ✓ être âgé de dix-huit (18) ans au moins et de trente-neuf (39) ans au plus au 31 décembre 2020 pour le concours externe.

En ce qui concerne les candidatures internes, sont autorisés à concourir, les fonctionnaires en activité appartenant à une catégorie immédiatement inférieure et justifiant de la qualification professionnelle requise pour le recrutement par voie de concours direct dans le même cadre d'emploi. Ils ne sont pas concernés par les critères d'âge. Toutefois, ils doivent être au moins à trois (03) ans de leur date de départ à la retraite, au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, il est rappelé que :

- ❖ seuls les candidats détenteurs d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité seront autorisés à composer. Aucune autre pièce ne sera admise ;
- ❖ les pourcentages de répartition entre les divers modes de recrutement sont fixés comme suit :

  - concours direct et/ou externe .....70 %

  - concours interne.....30 %.

Si dans un mode de recrutement déterminé, le nombre de candidats ne permet pas d'atteindre le pourcentage ainsi fixé, la différence entre ce nombre et celui des places à pourvoir est reportée sur le second mode de recrutement ;

- ❖ les candidats admissibles aux épreuves écrites des concours direct et/ou externe sont soumis à une

épreuve d'entretien avec un jury.

2° - LISTE DES PIECES A FOURNIR

Le dépôt des dossiers de candidature se fera dans les Directions Départementales du Travail et de la Fonction Publique du **lundi 02 au vendredi 13 mars 2020**. Chaque dossier doit comporter les pièces suivantes :

a. une (01) fiche d'inscription dûment remplie, datée et signée du candidat, à retirer à la Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) de la localité où le candidat désire composer ;
b. une (01) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
c. une (01) copie légalisée certifiée conforme du diplôme exigé pour le corps choisi.
d. une (01) quittance des droits d'inscription de cinq mille (5.000) francs CFA à verser au Trésor Public ;
e. une (01) enveloppe timbrée format moyen portant l'adresse du candidat et son contact téléphonique (valeur du timbre 600 francs CFA) ;
f. une (01) copie légalisée du certificat de nationalité ;
g. un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

Les diplômes délivrés par les établissements privés d'enseignement supérieur doivent être reconnus ou cosignés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Ceux obtenus à l'étranger, doivent être appuyés d'une équivalence dûment établie par la Commission Nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes (CNEED).

Les récépissés de dépôt de diplômes, de même que les certificats d'authenticité délivrés par la Commission Nationale d'Étude des Équivalences de Diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

3° - CENTRES DE COMPOSITION

Le concours se déroulera dans six (06) centres de composition à savoir :

- **Cotonou** ;
- **Porto-Novo** ;
- **Lokossa** ;
- **Abomey** ;
- **Parakou** ;
- **Natitingou**.

Pour tous renseignements complémentaires (détail des corps, épreuves et diplômes requis), les candidats sont invités à se rapprocher des services de la Direction du Recrutement des Agents de l'État (DRAE) au Ministère du Travail et de la Fonction Publique à Cotonou ou des Directions Départementales dudit Ministère.

N.B : Les diplômes de tous les candidats déclarés admis seront soumis à une vérification d'authenticité.

Ministère du Travail et de la Fonction Publique * M.T.F.P. * Le Ministre

Adidjatou A. MATHYS